## Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions

**Art. 01** Le tournoi est autorisé sous le numéro **[à définir par la LIFB].**

**Art. 02** Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBA, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.

**Art. 03** Tout participant doit être en règle avec la FFBA et doit être en possession de sa licence compétition.

**Art. 04** Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

**Art. 05** La compétition est ouverte aux joueuses et aux joueurs des séries : **C3-C4-D1, D2-D3 et D4-NC** dans tous les tableaux (SH, SD, DH, DD et DM).

Art. 06 Les tableaux se dérouleront en poules, en simple et en doubles, suivis d’un tableau à élimination directe.

 2 tableaux maximum sont autorisés par joueur.

 **Rappel** : Les tableaux ne seront ouverts qu’avec un minimum de quatre inscrits.

**Art. 07** Le comité d’organisation se réserve le droit de regrouper plusieurs séries d'une même discipline en cas d’inscriptions insuffisantes. Il se réserve également le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux d'une même série en cas d'inscriptions trop importantes.

**Art. 08** Les joueurs sont autorisés à s’inscrire dans les séries correspondantes à leur classement ou dans une série supérieure et en aucun cas dans une série inférieure. Les contraintes horaires ne seront pas prises en compte pour les inscriptions.

**Art. 09** Seuls les joueurs à partir de la catégorie cadet pourront participer au tournoi. Les poussins, benjamins et minimes ne seront pas acceptés.

**Art. 10** La date limite d’inscription est fixée au **9 janvier 2015**. En cas de surnombre, les inscriptions seront prises en compte par rapport à leur date d’arrivée, le cachet de la poste faisant foi .

**Art. 11** Le tirage au sort aura lieu le **16 janvier 2015**.

**Art. 12** Le montant des droits d’engagement est de **12 €** pour 1 tableau et de **18 €** pour 2 tableaux.

 Les droits d’engagements sont exigibles au moment de l’inscription et sont en principe personnels et non- transférables. Ils sont remboursables en cas de désistement avant la date limite d’inscription. **Passé ce délai, ils ne seront pas remboursés sauf en cas de force majeure et sur présentation d’un justificatif.**

**Art. 13** Les inscriptions se feront, uniquement, par courrier accompagnées du règlement (**libellé à l’ordre de : ASMC**) et devront être adressées à : **Caroline Dauge – 8 allée de la Montjoie – 78240 Chambourcy**

 Aucune inscription par téléphone ou par e-mail ne sera acceptée. Toute modification devra être faite par écrit. Les inscriptions non accompagnées du règlement des frais d’engagement ne seront pas prises en considération.

**Art. 14** Les volants (plumes pour les séries D et C, plastiques pour les NC) sont à la charge des joueurs, ceux-ci fourniront à part égale les volants nécessaires au déroulement de leur match. Pour les NC, les volants plumes sont autorisés en cas d’accord des deux joueurs. En cas de désaccord, les volants officiels sont le **MAVIS 500** et le **RSL Grade 3.** Les volants seront fournis pour les finales.

**Art. 15**  Les matches seront auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

**Art. 16** Le temps de repos entre deux matches sera de 20 minutes au minimum.

**Art. 17** Les joueurs disposent de cinq minutes entre l'appel et le début de leur match. Tout joueur qui ne se présente pas sur le terrain après un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le juge arbitre, quelque soit le niveau de la compétition.

**Art. 18** Les joueurs devront se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match. Aucun joueur ne sera autorisé à quitter le terrain pendant son match sans accord du juge arbitre, sauf aux arrêts prévus à 11 points et en fin de set. Les volants seront testés dès l’arrivée des joueurs sur le terrain.

**Art. 19** Tout volant, touchant un obstacle situé au dessus du terrain autre que l'infrastructure, sera compté faute.

**Art. 20** Tout partenaire d’un joueur défaillant devra prévenir l’organisateur de son choix de nouveau partenaire (proposé par l’organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.

**Art. 21** Le comité d’organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, accidents ou incidents survenus dans l’enceinte et aux abords du gymnase.

**Art. 22** Le juge arbitre est **Jacques Le Douaron** et ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre peut disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas un point du règlement.

**Art. 23** Tout joueur désirant s’absenter, quelle que soit la raison ou/et la durée, devra prévenir le juge-arbitre, sous peine d’être disqualifié à l’appel de son match.

**Art. 24** Les horaires de matchs sont donnés à titre indicatif. Les organisateurs se réservent le droit de changer l’ordre des matchs pour le bon déroulement du tournoi.

**Art. 25** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.